



## I la mort sans Enfans de



Guillaume troisieme, Roi de la Grande Bretagne de glorieuse memoire, a donné la vie a plusieurs pretensions sur les Biens des Anciennes Maisons de Baux, de Chalon, & de Nassau Orange, le deceds de Dame Marie d'Orleans Longueville Duchesse de Nemours n'en fera pas naitre un moindre nombre sur la Comté de Neufchatel fief de la Maison de Chalon.

On peut cependant soutenir hardiment ; que de tous les Pretendans à ces Biens, il n'y en a aucun qui puisse avec quelque fondement etabliir son Droit sur ceux de ces Maisons en general, ni sur aucune d'elles en particulier ; Il n'y a que le Tres haut & le tres puissant Prince Frederic Roi de Prusse, qui puisse le faire avec justice a l'egard de toutes, Ainsi qu'il sera fort aysé a montrer.

C'est dans ce dessein que l'on a jugé a propos d'exposer au public ce Memoire, qui bien que tres succinct ne laissera pas de prouver demonstrativement, que les Droits de sa Majesté le Roi de Prusse, tant sur cette Comté de Neufchatel, que sur tous les autres Biens de ces Anciennes & Augustes Maisons sont incontestables.

Pour executer avec exactitude le projet que l'on a formé la dessus, on se propose de justifier, que sa Majesté

